



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.573/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 juillet 2023
Original: anglais

2^{ème} Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Méditerranée Exemplaire (PAMEx) d'ici 2030 et sa Facilité Financière d'Investissement Local (PLIFF)

En ligne, 18 juillet 2023

L'Annexe à cette note présente les Conclusions et Recommandations de la réunion du 2^{ème} Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Méditerranée Exemplaire (PAMEx) d'ici 2030 et de sa Facilité Financière d'Investissement Local (PLIFF), tenu le 18 juillet 2023, ainsi que revu et adopté par la réunion.

Ces documents ont été préparés par PNUE/PAM en sa capacité de Secrétariat Technique du PAMEx.

PNUE/PAM
Athènes, 2023

ANNEX

Conclusions et Recommandations

Le 18 juillet 2023, la réunion du 2^{ème} Comité de Pilotage du PAMEx et de sa Facilité Financière d'Investissement Local (PLIFF) s'est tenue en ligne.

Suite à ses délibérations, la réunion a convenu des conclusions suivantes :

1. Accueille favorablement l'intérêt manifesté par la Grèce de prendre la Présidence du PAMEx, sous réserve de confirmation définitive. Le nom de la Présidence à venir sera communiqué par le Secrétariat du PAMEx juste après confirmation. La Présidence actuelle reste en fonction jusqu'à ce que la nouvelle Présidence prenne ses fonctions.
2. Accueille favorablement la décision de la France de continuer à prendre en charge cent pour cent du coût du Secrétariat Technique du PAMEx au PNUE PAM.
3. Encourage les partenaires à améliorer leurs efforts en partageant leurs actions contribuant aux objectifs du PAMEx, en soulignant l'importance d'assurer la participation des partenaires de la rive sud de la Méditerranée.
4. Exprime sa satisfaction concernant la réalisation avec succès des actions prioritaires adoptées par le 1^{er} Comité de Pilotage et confirme :
 - a. L'adoption de la Déclaration sur les Aires Marines et Côtières Protégées soumise, sous réserve d'ajustements mineurs qui seront communiqués après le Comité de Pilotage pour considération.
 - b. La position commune du PAMEx en soutien à un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin.
5. Prend note des activités rapportées par les différents partenaires du PAMEx, qui contribuent aux objectifs du PAMEx et à leur poursuite avec succès.
6. Prend note de la gouvernance du consortium du PLIFF, de son plan d'action et des livrables attendus, y compris les critères de développement et sélection de projets au niveau local répondant aux ambitions du PAMEx.
7. Invite les partenaires du PAMEx à entreprendre les actions nécessaires pour bénéficier des opportunités d'investissement individuellement ou collectivement en explorant les coopérations opérationnelles, y compris en formulant et en poursuivant la soumission de propositions de projets sur :
 - a. Le passage à l'échelle des solutions fondées sur la nature contribuant à la préservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles aux niveaux régional, national et local.
 - b. L'amélioration des stations d'épuration des eaux usées et/ou la création de nouvelles stations, la promotion de la réutilisation de l'eau, la lutte contre les décharges de déchets illégaux et la collecte des déchets marins, la promotion d'une économie circulaire prévenant la production de déchets plastiques.
 - c. Le verdissement des ports méditerranéens à travers le développement, entre autres, de sources d'énergies renouvelables pour l'électrification et l'utilisation de l'hydrogène vert.

8. Encourage la création de synergies et la poursuite d'un travail collaboratif et de coopération entre les partenaires du PLIFF et du Partenariat pour une Méditerranée Bleue.
 9. Adopte le plan de travail pour la période Juillet 2023 – Mars 2024, constitué des éléments suivants, menés par le Secrétariat Technique du PAMEx :
 - a. Organisation du prochain Comité de Pilotage du PAMEx
 - b. Actions prioritaires comme suit :
 - i. La promotion par le PAMEx de la Déclaration de Bonifacio sur le traitement et la réutilisation des eaux usées sur le littoral méditerranéen
 - ii. La promotion de la position du PAMEx sur un instrument juridiquement contraignant de lutte contre la pollution plastique y compris dans l'environnement marin durant le CIN3 (Nairobi, novembre 2023) considérant son besoin de mise à jour comme il convient.
 - iii. La promotion de la Déclaration du PAMEx pour les Aires Marines et Côtières Protégées.
 - iv. L'appel au soutien de la ratification de l'accord de l'OMC interdisant les subventions néfastes dans le secteur de la pêche.
 - c. Des activités de communication et de visibilité autour des événements de la feuille de route régionale et internationale suivants, en fonction de la disponibilité des ressources :
 - i. La troisième réunion du Comité Intergouvernemental de Négociation (CIN3) sur un instrument juridiquement contraignant de lutte contre la pollution plastique y compris dans l'environnement marin, novembre 2023, Nairobi/Kenya
 - ii. La Conférence de Haut niveau sur les initiatives MedFish4Ever de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée, 3-4 octobre 2023, Malte
 - iii. La COP28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), 30 novembre – 12 décembre 2023, Dubaï/Emirats Arabes Unis
 - iv. La COP23 de la Convention de Barcelone, 4-8 décembre 2023, Portoroz/Slovénie
 - v. La sixième Assemblée Générale des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEA-6), 26 février – 1 mars 2024, Nairobi/Kenya
 - vi. La neuvième Conférence Notre Océan, avril 2024, Athènes/Grèce
 - vii. L'évènement de Haut niveau de la Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC), 7-8 juin 2024, Costa Rica
 10. Invite tous les partenaires du PAMEx à contribuer à la préparation effective des événements de communication pour maximiser la visibilité de l'initiative PAMEx dans les fora régionaux et internationaux avec l'appui du Secrétariat Technique du PAMEx.
 11. S'accorde à compléter le rapport d'avancement concis en ligne en fournissant des éléments sur les actions en cours et à venir menées par tous les partenaires.
 12. Le prochain Comité de Pilotage du PAMEx se tiendra à Athènes, Grèce les 27 et 28 mars 2024 (date à confirmer au plus tard en octobre 2023).
-

